



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

Recommandations du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité
sur le

dossier de concertation « Renforcement de la population d'ours brun dans les Pyrénées »

Le ministre de l'écologie et du développement durable a annoncé le 13 janvier la décision du gouvernement de renforcer la population d'ours bruns dans les Pyrénées. Cette décision, prise après plusieurs mois de rencontres et d'écoute des acteurs locaux et de deux déplacements du ministre sur place, dans les Pyrénées-Atlantiques puis dans les Hautes-Pyrénées, marque l'annonce d'un processus visant à assurer la pérennité de la présence de l'ours et sa conservation sur le territoire français.

Suite à cette annonce ministérielle, un travail de préparation et de concertation a été engagé, sous la responsabilité du préfet de la région Midi-Pyrénées, sur les modalités de mise en œuvre de ce renforcement. Un dossier de concertation, un site Internet sont mis à disposition. Ce travail a débuté en février et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'avril. Le plan global de restauration de la population d'ours bruns dans les Pyrénées intègrera les résultats de cette concertation.

La direction de la nature et des paysages du Ministère de l'écologie et du développement durable a souhaité recueillir l'avis du CSPNB sur ce dossier, en particulier sur le suivi scientifique et technique des animaux réintroduits et sur les mesures d'accompagnement.

Le dossier a été présenté, lors de la séance du CSPNB du 24 mars 2005, par Evelyne Sanchis de la Dren Pyrénées et Pierre Migot de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cette audition a été suivie d'une série de questions réponses entre les experts du CSPNB et les orateurs. Une discussion à huis clos s'est ensuite tenue.

Dans ce cadre, le CSPNB attire l'attention sur les points suivants :

- Le CSPNB adresse tout d'abord ses félicitations pour **la qualité, la solidité** du dossier et de sa présentation orale ;
- Le CSPNB attire l'attention sur la **période de réintroduction**. La réintroduction est certes possible à l'automne, du moins jusqu'au 15 octobre pour ne pas compromettre le processus de mise en place de l'hibernation. La période du printemps semble cependant plus favorable en terme d'adaptation pour l'animal, aussi bien que du point de vue de la logistique. Il serait donc préférable d'aller au delà de l'année civile en raisonnant sur la période « automne-printemps à venir » ;
- Le CSPNB prend acte des échanges qui existent avec les correspondants du versant Sud du massif, en Espagne, ainsi qu'avec les experts de la conservation de l'ours en Norvège. Il souligne l'intérêt qu'il y aurait d'intensifier ces échanges avec les responsables des programmes dans d'autres régions et de se placer dans la perspective **d'une gestion à l'échelle européenne** des différentes populations d'ours, cela sur un terme à préciser. C'est en effet à cette échelle qu'une stratégie de conservation, et donc la contribution qu'y apporterait la France, seraient pertinentes à long terme ;
- Le CSPNB note que les risques d'**implantation** intra-abdominale d'émetteurs VHF sur une espèce longévive comme l'ours semblent bien pris en compte (problèmes d'anesthésie, de batterie, de résines ...). Le CSPNB insiste cependant sur la grande attention qui doit être portée à ce problème et notamment au fait qu'après la réintroduction d'un ours toute nouvelle capture de cet individu en vue d'une implantation ne peut être justifiée que par des arguments à caractère exceptionnel ;
- Le CSPNB estime souhaitable qu'une **analyse des processus mêmes de concertation** puisse être réalisée afin de tirer tous les enseignements possibles de cette concertation, qu'il considère comme une excellente initiative. Il serait aussi souhaitable de mettre en place une cellule de suivi et d'évaluation portant sur le processus biologique de réintroduction des ours et sur le processus de concertation avec les acteurs locaux. Dans un esprit de partage des connaissances et des expériences, cette cellule pourrait être hétérogène dans sa composition : elle pourrait s'ouvrir à des scientifiques, biologistes et sociologues, ainsi qu'à des acteurs directement en lien avec le terrain.